

et organisations humanitaires, s'est tenu à Paris en mai 2006. RESF a mis en place un système d'accompagnement pour les familles (démarches à la préfecture, auprès des avocats, des assistantes sociales, etc.). Le réseau a aussi organisé plusieurs manifestations de soutien envers des familles, comme ce fut le cas pour la famille Moussa.

et que rien n'obligeait à attendre la décision du tribunal administratif pour expulser la famille. De plus, RESF ne peut pas nier que la décision du juge nous donne raison et qu'à partir de là il n'y a rien

la famille Moussa a atterri sur le sol algérien mais reste au cœur des préoccupations privadoises. DOSSIER RÉALISÉ PAR RENÉE GAUDE ET ALEXANDRE PAUZE

11-1-2008

Le Cada d'Annonay : des professionnels, pas des militants

Le centre d'accueil des demandeurs d'asile est l'un des premiers contacts que les familles ou les personnes isolées, en attente d'examen de leur dossier par l'Ofpra, ont avec le territoire français. C'est une commission départementale qui décide du placement dans ces structures.

Les missions du Cada sont nombreuses : accompagnement au niveau administratif et des soins, scolarisation des enfants, animation, gestion de l'attente et surtout aide au niveau de la constitution du dossier de demande d'asile.

À Annonay, Thierry Halgrain, directeur, et Samira Sahnoune, monitrice-éducatrice, ont bien sûr été touchés par l'expulsion de la famille Moussa même s'ils savent qu'il s'agit d'une stricte application de la loi. Thierry Halgrain explique : « La mobilisation qui a suivi cette expulsion est certainement nécessaire mais elle est souvent menée par des personnes qui ne connaissent pas tous les tenants et les aboutissants des situations et répond à une émotion. Nous, en tant que professionnels, nous ne pouvons que respecter la loi, ce n'est pas notre rôle d'exprimer notre colère ». C'est ce qui explique que les quatre employés de la structure annonéenne essayent de ne pas créer des liens trop affectifs avec les 25 personnes hébergées actuellement au centre. « Il s'agit, avant



Samira Sahnoune et Thierry Halgrain ne bercent pas d'illusions les personnes hébergés dans leur centre.

tout, de ne pas les bercer d'illusions car on sait qu'en cas de refus la douleur est grande autant pour eux que pour nous » reconnaît Samira Sahnoune ; « Cependant, on a une connaissance des mécanismes et on se doute dès le départ quels dossiers vont être reçus ou non par l'Ofpra » poursuit Thierry Halgrain.

Depuis trois ans que la structure existe à Annonay, cinq cas ont été examinés par l'Ofpra avec trois acceptations pour deux refus. Il s'agit donc aussi pour les quatre employés du Cada d'Annonay de préparer les demandeurs d'asile à un retour au pays, exercice délicat tant les familles arrivent en France avec

l'immense espoir d'obtenir une régularisation de leur situation.

Le Cada d'Annonay se veut, donc, une structure d'accompagnement des demandeurs d'asile et non une organisation militante même si parfois comme le souligne Samira Sahnoune : « Parfois l'affectif peut reprendre le dessus ».